## Prélèvement automatique pour un paiement fractionné

Merci de nous renvoyer votre bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement (ci-dessous) accompagnés <u>d'un RIB</u>. Nous vous adresserons par mail un échéancier vous informant des dates et des montants des prélèvements.

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SEPA** 

Je choisi le renouvellement automatique de mon adhésion : □ oui □ non

L'année suivante, si vous avez coché la case oui et sauf avis contraire de votre part notifié avant le 31 août, la cotisation sera renouvelée en 4 prélèvements : le 05 des mois suivants : décembre, février, avril et juin.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec mon créancier.	
	☑ Paiement récurrent répétitif
DÉBITEUR	CRÉANCIER
Vos nom, prénoms :	Spelc Nord et Pas-de-Calais 28 C rue Principale 62190 ECQUEDECQUES
Votre adresse :	Identifiant créancier SEPA : FR 47ZZZ8584E9
Code postal : Ville :	Référence Unique de Mandat (réservé au créancier) :
COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE :	
IBAN	
BIC	
Date et signature du titulaire du compte :	
À Signature :	

Les informations contenues dans le présent document, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le Spelc que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.